



247, impasse du Bois des Charrets
24300 Saint-Front-sur-Nizonne
05 53 56 20 52
contact@smctom-nontron.fr

Calcul de la Redevance Spéciale à compter du 1^{er} janvier 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à la délibération du Comité Syndical n°2021/24 en date du 23 décembre 2021, le calcul de la Redevance Spéciale, due par les professionnels (y compris industriels, commerçants, artisans, campings et établissements publics), s'appliquera comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

→ **Facturation d'un abonnement annuel par point de collecte** correspondant à un accès illimité en déchèterie, à la participation aux frais de structure du syndicat, à la collecte et au traitement des déchets recyclables, à la collecte des ordures ménagères résiduelles avec mise à disposition de conteneurs.

→ **Facturation d'une part variable** au litre de 2,77 centimes qui correspond au coût du traitement des ordures ménagères, c'est-à-dire leur enfouissement.

NOUVEAU !

Un tarif préférentiel a été créé pour les professionnels souhaitant une collecte toutes les 2 semaines. Si vous souhaitez adapter votre abonnement, merci de contacter le SMCTOM de Nontron par mail sur smctom.nontron@wanadoo.fr ou par téléphone au 05 53 56 20 52.

VOLUME DU CONTENEUR	Montant payé par conteneur collecté
120 litres	3,32 €
240 litres	6,65 €
360 litres	9,97 €
750 litres	20,78 €

TARIFS ANNUELS PROFESSIONNELS (y compris industriels, artisans, commerçants, établissements publics et campings)	Abonnement par point de collecte
Professionnels collectés 1 fois toutes les 2 semaines	90,00 €
Professionnels collectés 1 fois par semaine	150,00 €
Professionnels collectés 2 fois par semaine	200,00 €
Professionnels collectés 3 fois par semaine	240,00 €

i Chaque conteneur mis à la collecte sera comptabilisé comme un conteneur plein. Vous êtes donc encouragés à déposer vos conteneurs à la collecte, uniquement quand ils sont pleins.



Taxe, redevance ? La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que vous aurez payée pendant l'année N sera déduite du montant de votre Redevance Spéciale. Dans le cas où la Redevance Spéciale est inférieure à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, c'est la Taxe dans sa totalité qui s'applique. Aucun remboursement de la Taxe ne pourra être effectué.

Les services du SMCTOM de Nontron restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma sincère considération.

Marilyne Forgeueuf,
Présidente



Autres tarifs 2022 pour les professionnels

(y compris industriels, commerçants, artisans, campings, collectivités et établissements publics)

→ Les apports en déchèteries

Gravats	9,20 € / m ³
Bois	15,60 € / m ³
Déchets toxiques	0,66 € / kg
Polystyrène	8,70 € / m ³
Tout-venant	27,00 € / m ³
Végétaux	14,00 € / m ³



Un bon de dépôt est établi par le gardien et doit être signé par le professionnel. Les bons de dépôt non signés par le professionnel ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation, le dépôt sera quand même facturé.

La facturation est établie, par tranche de 0,25 m³, dès le premier déchet apporté.

→ Les locations de bennes

Le SMCTOM de Nontron peut mettre une ou plusieurs bennes à votre disposition, de façon ponctuelle ou toute l'année.

Chacune des bennes ne peut contenir qu'un seul type de déchet, par exemple, une benne « carton » ne pourra contenir rien d'autre que du carton.

- + Location journalière de la benne : 1,55 € ;
- + Forfait dépôt et enlèvement : 61,00 € ;
- + Traitement :
 - Tout-venant, pesée effectuée sur le site de Saint-Front-sur-Nizonne : 157,00 € / tonne ;
 - Lorsqu'il s'agira d'autres flux, les tarifs de la déchèterie s'appliqueront selon le volume de la benne mise à disposition (par exemple, une benne de 15m³ de gravats sera facturée 15 x 9,20 €, soit 138,00 €).
- + Pénalité de 145,00 € / tonne, appliquée à l'ensemble de la benne, si le contenu de la benne n'est pas en conformité avec le type de benne demandée.

Accès aux 5 déchèteries du territoire

NOUVEAU !

Des cartes d'accès aux déchèteries, à destination des professionnels, vous seront attribuées **gratuitement** dans le courant de l'année.

Le formulaire de demande de carte est joint à ce document et sera prochainement disponible dans les déchèteries, à l'accueil du SMCTOM de Nontron et sur le site internet.

À compter du 1^{er} septembre 2022, les professionnels non munis de cette carte ne seront plus acceptés en déchèterie.

→ Bonnes pratiques en déchèterie

- + Avant de partir, triez vos déchets pour gagner du temps ;
- + Sur place, présentez vous au gardien pour qu'il puisse établir le bon de dépôt et signez-le ;
- + Restez courtois avec le personnel et les autres usagers ;
- + Patientez en cas d'affluence et limitez le temps de vos dépôts ;
- + Suivez les consignes du gardien, notamment en matière de tri ;
- + Laissez le site aussi propre que vous l'avez trouvé.

Rappels

→ Tout comportement inacceptable envers le gardien tel que : refus de payer, agressivité verbale ou physique, intimidation, refus de tri... entraînera systématiquement une exclusion de toutes les déchèteries du territoire du SMCTOM de Nontron, pour une durée donnée.

→ Tout dépôt sauvage est strictement interdit et sanctionné par la loi. Les amendes peuvent aller jusqu'à 1500 € !



Votre contact pour les déchèteries :
ELODIE FERBER
05 53 56 63 83
decheteries@smctom-nontron.fr



247, impasse du Bois des Charrets
24300 Saint-Front-sur-Nizonne
05 53 56 20 52
contact@smctom-nontron.fr
du lundi au vendredi de 8h à 16h